

ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONE URDINARIA DI U 2023
U 1MU DI GHJUGNU DI U 2023

N° 2023/M3 /24

MUZIONE
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- **DEPOSITATA DA** : SAMIR BECHERIGUI per u gruppu “GIUVENTÙ IN MOSSA”.
 - **UGHJETTU** : SALUTE PUBLICA.
-

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour notre pays et ses habitants car il en va de la santé physique et psychique de chacun.

CONSIDERANT la faiblesse des services publics et le manque de projets structurants pour notre pays.

CONSIDERANT le refus des gouvernements français successifs de vouloir créer un Centre Hospitalier Universitaire.

CONSIDERANT que le Centre Hospitalier de Bastia -accueillant des patients de l'ensemble de la Haute-Corse- est à l'agonie.

CONSIDERANT le manque de personnel soignant dans les hôpitaux de Corse.

CONSIDERANT les fermetures des maternités de Maymard et l'Ospedale.

CONSIDERANT le manque de médecins généralistes dans une très large partie des zones rurales de l'île.

CONSIDERANT le manque de médecins spécialisés dans des domaines essentiels tels que la gynécologie, la pédiatrie ou la dermatologie sur l'ensemble du territoire.

CONSIDERANT l'évolution démographique exponentielle et le vieillissement de la population.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

CONSTATE que le contexte médical est délétère et risque de se dégrader davantage.

AFFIRME que la Corse et les Corses ne peuvent plus rester à la merci de décisions parisiennes concernant leur santé.

DEMANDE que toutes les compétences liées à la santé publique et ses leviers fiscaux deviennent compétences de la Collectivité de Corse dans le cadre d'une autonomie pleine et entière.

MANDATE la délégation des élus de la Corse en charge des discussions avec l'Etat français de porter cette revendication.

DEMANDE dans le cadre de l'autonomie, la création d'un ministère national de la santé publique.

PROPOSE À droit constant, la création d'un fond dédié au financement des études de Corses souhaitant s'établir sur leur île à la suite de leur cursus via les intercommunalités. Ainsi, ces dernières devront répondre à un appel à projet de la Collectivité de Corse en proposant un/des candidat(s) et un lieu d'accueil du type « Casa di a Salute ».

MANDATE Madame la Conseillère Exécutive de Corse en charge de la santé publique, de mettre en place un comité de pilotage pour créer le dispositif susmentionné en considérant les besoins spécifiques des régions du pays.

DEMANDE SOLENELLEMENT compte tenu de l'urgence de la problématique, que Madame la Conseillère Exécutive en charge de la santé publique propose dans les plus brefs délais une délibération dans ce sens à l'Assemblée de Corse.